

Lorsqu'un mois après, par le conseil du Grand-Duc, le captif se rendit au saint-office, on en changea l'étiquette en sa faveur. Distingué des évêques, des prélats, des personnes de la première classe, qui avoient subi cette épreuve, il eut pour appartement celui même du fiscal de l'inquisition; la promenade lui fut conservée; son domestique ne le quitta point; il fut libre de l'envoyer au dehors, de recevoir les gens du marquis Nicolini, sans qu'ils fussent invités, & de correspondre librement avec cet ambassadeur.

Après dix-huit jours de détention à la Minerve, on le renvoia au palais toscan; son examen n'étoit pas fini; le commissaire-président & le cardinal Barberini prirent sur eux cet élargissement sans consulter la congrégation. Durant les procédures, on lui permit de se promener dans les jardins de Rome, pourvu qu'il traversât les rues en voiture à moitié fermée.

Personne n'ignore qu'il eut la liberté de se défendre & qu'il se défendit. Cette apologie conservée dans une de ses lettres manuscrites, & que je ne peux transcrire ici, est un véritable galimatias. Ce n'est pas la réalité du mouvement de la terre, qu'il démontre aux inquisiteurs; il ergote avec eux sur Job & sur Jolué &c. La sentence rendue, la rétractation exigée, la prison commuée en une rélegation à l'hôtel de Toscane, sont assez connues. Cette sévérité fut purement de forme: on voulut intimider les autres Catholiques, tentés de faire aussi des commentaires & de désobéir au saint-Siège; le but rempli, au bout de 12 jours, Galilée se vit maître de retourner dans sa patrie; il avoit si peu souffert pendant sa détention, que malgré ses 75 ans, il fit à pied une partie de la route de Rome à Viterbe.

Il faut l'entendre lui-même pour se faire une idée juste de ses chimériques souffrances, dont on ne cesse de parler dans de prétendus livres historiques. Voici ce qu'il écrivoit en 1633 dans une lettre restée manuscrite, au P. V. Receneri, son disciple